



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# COMMISSION REGIONALE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET DU MONDE RURAL - CAE

Séance d'installation de la formation spécialisée

Commission Agro-Ecologie

Préfecture de région

mercredi 31 mai 2017



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# COMMISSION AGRO-ÉCOLOGIE

Préfecture de région - mercredi 31 mai 2017

## Ordre du jour :

- 1) Point d'information sur les GIEE
- 2) Avis sur 4 candidatures à la labellisation GIEE
- 3) Présentation des nouveaux dispositifs du plan Ecophyto II
- 4) Validation de la feuille de route Ecophyto II
- 5) Présentation des actions Ecophyto en 2017





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Point d'information sur les GIEE en PACA

## Rappels sur les GIEE :

- le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) constitue l'un des outils institué par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt pour mettre en œuvre la transition agro-écologique,
- son cadre réglementaire a été fixé par le Décret du 13 octobre 2014





## Point d'information sur les GIEE en PACA

La reconnaissance des GIEE passe par des appels à projets organisés par le Préfet de région.

En PACA, **5 appels à projets (AAP)** pour la reconnaissance de GIEE ont été organisés à ce jour.

3 AAP de début 2015 à mi 2016 ont permis de labelliser 15 GIEE

- 3 concernent le 04,
- 3 concernent le 05,
- 2 dans le 13,
- 3 le 83,
- et 6 concernent le 84.

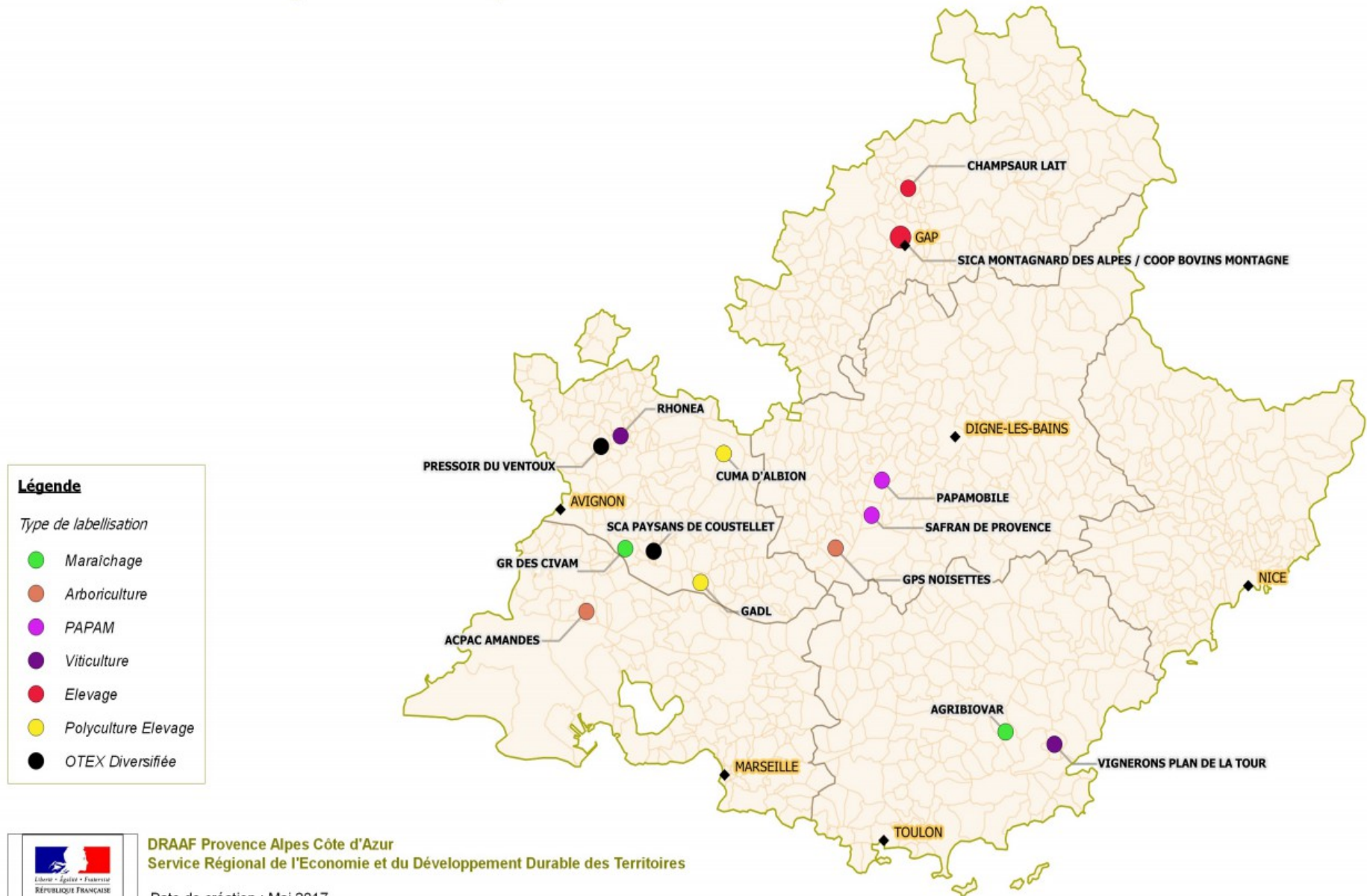
1 AAP (2ème semestre 2016) dont les projets doivent faire l'objet d'un avis de la CAE aujourd'hui

1 AAP (clôture au 31 avril 2017) dont les demandes sont en cours d'instruction

→ **Cf. tableau figurant dans document de séance**

# LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE)

## 15 GIEE labellisés en région Provence Alpes Côte d'Azur



DRAAF Provence Alpes Côte d'Azur  
Service Régional de l'Economie et du Développement Durable des Territoires

Date de création : Mai 2017

Sources: DRAAF 2017  
©IGN - GEOFLA®, BDTOPPO®, BDCARTO®



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Avis sur 4 candidatures à la labellisation GIEE

## Rappels sur la procédure de reconnaissance des GIEE

- Instructions techniques ministérielles des 25 novembre 2014 et 5 février 2015 précisant les modalités de reconnaissance d'un GIEE
- Décret du 23 avril 2015 mettant en place une formation spécialisée de la CAE chargée d'examiner et émettre un avis sur les demandes de reconnaissance des GIEE







MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Avis sur 4 candidatures à la labellisation GIEE

## Les différentes phases du 4° AAP

- lancement d'un AAP régional (septembre 2016), clôt le 31 octobre 2016
- réception de quatre dossiers de candidature pour la Reconnaissance GIEE
- instruction par la DRAAF (SREDDT, SRFD, SRAL) avec l'appui de la Région, des DDT(M) et des établissements publics (INRA, FAM, ADEME)
- examen par le comité d'évaluation le 30 mars 2017 (cf. document de séance)
- présentation pour avis le 31/05/17 à la CAE, section spécialisée Commission Agro-écologie,
- arrêté de reconnaissance GIEE par le Préfet de région



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Avis sur 4 candidatures à la labellisation GIEE

## Les critères de recevabilité du dossier

→ **une grille de vérification de la conformité** du dossier  
notamment :

- . existence d'une personne morale
- . présence de plusieurs exploitants provenant de plusieurs exploitations
- . maîtrise du projet par les exploitants
- . caractère pluri-annuel du projet
- . indicateurs de suivi du projet

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT







# Avis sur 4 candidatures à la labellisation GIEE

## Les critères d'appréciation du dossier

→ une **grille d'évaluation** des projets comprenant :

**5 critères** devant obligatoirement recevoir une **appréciation positive** :

- . objectifs de performance économique
- . objectifs de performance environnementale
- . objectifs de performance sociale
- . pertinence technique des actions prévues
- . caractère collectif des actions prévues

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT



# Avis sur 4 candidatures à la labellisation GIEE

## Les critères d'appréciation du dossier (suite)

→ cette **grille d'évaluation** comprend 5 **autres** critères devant recueillir **globalement** une appréciation positive :

- . pertinence du partenariat mobilisé
- . caractère innovant – importance de l'expérimentation
- . durée et pérennité du projet
- . modalités d'accompagnement des agriculteurs
- . caractère exemplaire

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Avis sur 4 candidatures à la labellisation GIEE

## Le dossier de séance comprend :

- le résumé de chacune des 4 candidatures GIEE
- le compte rendu du comité d'évaluation du 30 mars dernier





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Candidature du HAMEAU des vigneronns de Carcès (cave coopérative)

**Le projet :** conservation d'un vignoble performant, en anticipant les évolutions réglementaires et climatiques. Amélioration du patrimoine de production

**Le territoire :** Moyen Var et Provence verte

**La durée :** 2017-2020

**La composition :** 16 exploitations agricoles - 270 ha de production

**La structure d'accompagnement :** animation et accompagnement technique internes avec appui de la Chambre d'Agriculture du Var et le Centre du Rosé

## 1-Critère **performance économique**

- augmentation de la rentabilité des systèmes d'exploitation par la limitation des coûts de production
- objectif de réduction des intrants
- amélioration de la résilience des systèmes de production

**AVIS POSITIF**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Candidature du HAMEAU des vigneronns de Carcès (cave coopérative)

## 2 - Critère **performance environnementale**

- Amélioration de la structure des sols (amendement et tassement)
- Alternative aux herbicides, notamment par du travail mécanique
- Diminution de l'IFT et approche raisonnée de la fertilisation

**AVIS POSITIF**

## 3 – Critère **performance sociale**

- Amélioration de la sécurité sanitaire des agriculteurs par une exposition moindre aux produits nocifs

**AVIS POSITIF**

## 4 – Critère **pertinence technique des actions**

- Individualisation des objectifs à atteindre au sein de groupes homogènes
- Recherche de nouveaux systèmes de cultures plus efficaces et innovants par la mise en place d'un réseau de parcelles de référence.

**AVIS POSITIF**

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Candidature du HAMEAU des vignerons de Carcès (cave coopérative)

## 5 – Plus-value de l'**action collective**

- Action maîtrisée et menée par la cave au profit du groupe et des adhérents
- Formation collective envisagée, partage d'expérience au travers d'une diffusion la plus large possible

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

## AVIS POSITIF

## 6 – Pertinence du **partenariat**

- la Chambre d'Agriculture et le Centre du Rosé travaillent déjà en partenariat avec le technicien de la cave

## 7 – **Caractère innovant** du projet – importance de l'**expérimentation**

- la mise en place de pratiques alternatives sur un réseau de parcelles référentes
- l'approche de fertilisation raisonnée est novatrice pour ce secteur





# Candidature du HAMEAU des vigneronns de Carcès (cave coopérative)

## 8 – **Durée** et pérennité du projet :

- 4 années au terme desquelles des références techniques et économiques devraient être obtenues et devraient faciliter l'extension de la démarche à d'autres acteurs et territoires

## 9 – Modalités d'**accompagnement** des agriculteurs

- Essentiellement interne, par le technicien de la cave. L'appui de la Chambre et du Centre du Rosé doit permettre de créer des ponts avec d'autres groupes du même type

## 10- **Exemplarité**, transférabilité ou reproductibilité du projet

- communication très active vers les adhérents de la cave et au-delà, prévue par le groupe

**AVIS PROPOSE A LA CAE = TRES FAVORABLE**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Candidature des Vignerons du Roy René (Société coopérative agricole)

**Le projet** : Evolution des pratiques viticoles en Coteau d'Aix pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et raisonner l'utilisation de l'eau

**Le territoire** : aire d'appellation Coteau d'Aix, entre la chaîne des Côtes et de la Trévaresse

**La durée** : 07/2016 au 12/2019

**La composition** : 8 exploitations dont une EURL et une EARL

**La structure d'accompagnement** : Chambre agriculture Bouches du Rhône, CUMA Camps d'Eyguières, SCP, Coop de France Alpes Méditerranée

## 1-Critère **performance économique**

- diminution des intrants et de la consommation d'eau
- valorisation de la production sous l'aspect qualitatif et quantitatif

**AVIS POSITIF**

## 2 - Critère **performance environnementale**

- préservation de l'eau et des sols par une gestion raisonnée de la fertilisation, de l'irrigation, par la diminution des IFT et par l'amélioration de la structure des sols

**AVIS POSITIF**





# Candidature des Vignerons du Roy René (Société coopérative agricole)

## 3 – Critère **performance sociale**

- diminution de la pénibilité, de l'exposition aux produits phytosanitaires et réduction de l'isolement

**AVIS POSITIF**

## 4 – Pertinence **technique** des actions

- utilisation d'optidose, irrigation raisonnée, enherbement, aire de lavage

**AVIS POSITIF**

## 5 – Plus-value de l'**action collective**

- un groupe de huit agriculteurs souhaitant partager leurs pratiques avec l'aide de conseillers, et les transmettre à un cercle plus large.

**AVIS POSITIF**

## 6 – Pertinence du **partenariat**

- partenariat déjà efficace, avec l'appui de la chambre d'agriculture, coop de France, la SCP notamment

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Candidature des Vignerons du Roy René (Société coopérative agricole)

- 7 – **Caractère innovant** du projet – importance de l'expérimentation  
- innovation essentiellement sociale par la mise en commun de pratiques, le désir de sortir de l'isolement et de partager autour des pratiques agro-écologiques.
- 8 – **Durée** et pérennité du projet  
- durée adaptée, 3 ans, et calendrier précis. Les actions s'inscrivent dans la pérennité en abordant les changements de pratiques.
- 9 – Modalités d'**accompagnement** des agriculteurs  
- technicienne de la cave, chambre d'agriculture et la SCP
- 10- **Exemplarité**, transférabilité ou reproductibilité du projet  
- cave leader sur ces pratiques agro-écologiques dans les Bouches du Rhône, pouvant avoir un effet d'entraînement.

**AVIS PROPOSE A LA CAE = AVIS FAVORABLE**



# Candidature de l'association des producteurs d'agneaux Ciel d'Azur

**Le projet** : Développement de la compétitivité des élevages ovins dans un système agro-écologique

**Le territoire** : Hautes-Alpes et dans une moindre mesure Alpes de Haute-Provence

**La durée** : 2017 à 2020

**La composition** : 10 exploitations d'élevage dont 4 en GAEC, 18,5 unités de main d'œuvre

**La structure d'accompagnement** : Maison Régionale de l'Élevage

1 – Critère de **performance économique** :

- valorisation de la production (démarche qualité et produit type pour grande distribution)
- valorisation des sous-produits
- autonomie alimentaire (valorisation des parcours, engraissement agneaux à l'aliment fermier, production de semences fermières)

**AVIS POSITIF**



# Candidature de l'association des producteurs d'agneaux Ciel d'Azur

## 2 - Critère **performance environnementale**

- diminution des intrants (meilleure gestion de l'assolement, favoriser le compost de fumier) et de la consommation de médicaments

**AVIS POSITIF**

## 3 – Critère **performance sociale**

- lutter contre l'isolement par des visites en élevage et de fermes innovantes
- favoriser les échanges de savoir entre éleveurs et acteurs locaux
- préserver l'emploi de la technicienne de l'association

**AVIS POSITIF**

## 4 – **Pertinence technique des actions**

- méthodologie de la mise en œuvre des actions en cohérence avec les objectifs visés

**AVIS POSITIF**

## 5 – **Plus-value de l'action collective**

- action tournée vers la mise en commun des bonnes pratiques
- dynamique de groupe initiée par la définition des attentes de chaque éleveur, la comparaison des pratiques avant d'établir un plan d'actions en commun

**AVIS POSITIF**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Candidature de l'association des producteurs d'agneaux Ciel d'Azur

## 6 – Pertinence du partenariat

- MRE et nombreux autres partenaires, mais peu de précisions sur la mise en œuvre de ces partenariats

## 7 – Caractère innovant du projet – importance de l'expérimentation

- innovation sociale par le fait de mettre en réseau des éleveurs

## 8 – Durée et pérennité du projet

- projet sur 4 ans. Pérennité escomptée par la dynamique qui serait impulsée par les éleveurs eux-mêmes

## 9 – Modalités d'accompagnement des agriculteurs

- Une animation soutenue tout au long du projet par le poste de technicienne d'élevage

## 10- Exemplarité, transférabilité ou reproductibilité du projet

- la réussite du projet devrait permettre d'étendre le réseau

**AVIS PROPOSE A LA CAE = AVIS FAVORABLE**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Candidature de l'Association des usagers de l'abattoir de Puget-Théniers (association loi 1901)

**Le projet** : Mise en place d'une structure départementale de découpe et de transformation de viande, en parallèle à une structuration des transports d'animaux vers l'abattoir et la valorisation de pratiques d'élevage traditionnelles

**Le territoire** : département des Alpes-Maritimes, zonages PNR des Alpes d'Azur et Parc National du Mercantour

**La durée** : fin 2016 jusqu'à 2018

**La composition** : 8 exploitations dont 4 en GAEC

**La structure d'accompagnement** : Chambre agriculture des Alpes-Maritimes

1-Critère **performance économique**

- diminution des charges de transport
- valorisation de la production par vente directe grâce au projet de développement d'un atelier de découpe local
- Création de nouveaux circuits de commercialisation

**AVIS POSITIF**





# Candidature de l'Association des usagers de l'abattoir de Puget-Théniers (association loi 1901)

## 2 - Critère **performance environnementale**

- Diminution des transports
- Diminution des traitements anti-parasitaires
- Incitation à la contractualisation de MAEC prairies

**AVIS POSITIF**

## 3 – Critère **performance sociale**

- l'optimisation du temps de transport et la création d'un outil de transformation de proximité vont diminuer la pénibilité
- formation d'apprentis

**AVIS POSITIF**

## 4 – Pertinence **technique** des actions

- limitation des produits antiparasitaires

**AVIS POSITIF**

## 5 – Plus-value de l'**action collective**

- Mutualisation du transport, gestion collective de l'atelier
- animation autour des pratiques

**AVIS POSITIF**

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Candidature de l'Association des usagers de l'abattoir de Puget-Théniers (association loi 1901)

## 6 – Pertinence du **partenariat**

- Chambre d'agriculture, Parcs, CFA de Carros, Groupement de défense sanitaire

## 7 – **Caractère innovant** du projet – importance de l'expérimentation

- Démarche collective d'éleveurs, en soi innovante sur le département

## 8 – **Durée** et pérennité du projet

- Durée courte, fin prévue 2018. Pérennité d'un atelier de découpe collectif non assurée

## 9 – Modalités d'**accompagnement** des agriculteurs

- Chambre d'agriculture

## 10- **Exemplarité**, transférabilité ou reproductibilité du projet

- Projet intéressant dans son potentiel de démultiplication. Il peut s'étendre avec la pérennisation de l'atelier de découpe.

**AVIS PROPOSE A LA CAE = AVIS FAVORABLE**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

## Répartition de l'enveloppe nationale de crédits CASDAR pour le financement de l'animation des GIEE en 2017

Région	Nombre de GIEE reconnus au 28/02/2017	Part de l'enveloppe financière (%)	Part de l'enveloppe nationale de CASDAR de 1,9 million d'euros
<b>Auvergne et Rhône-Alpes</b>	28	6,9%	130 713 €
<b>Bourgogne et Franche Comté</b>	33	8,1%	154 054 €
<b>Bretagne</b>	32	7,9%	149 386 €
<b>Centre - Val - de - Loire</b>	13	3,2%	60 688 €
<b>Corse</b>	4	1,0%	18 673 €
<b>Grand-Est</b>	40	9,8%	186 732 €
<b>Guadeloupe</b>	4	1,0%	18 673 €
<b>Guyane</b>	0		
<b>Hauts de France</b>	15	3,7%	70 025 €
<b>Ile de France</b>	2	0,5%	9 337 €
<b>La Réunion</b>	3	0,7%	14 005 €
<b>Martinique</b>	4	1,0%	18 673 €
<b>Mayotte</b>	1	0,2%	4 668 €
<b>Normandie</b>	21	5,2%	98 034 €
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	83	20,4%	387 469 €
<b>Occitanie</b>	83	20,4%	387 469 €
<b>Pays de la Loire</b>	26	6,4%	121 376 €
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	15	3,7%	70 025 €
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>100%</b>	<b>1 900 000 €</b>

